Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 22 (1886)

Heft: 14

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

PORRENTRUY — 15 JUILLET 1886.

XXIIe Année. — *N° 14.*

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Intérêts de la Société. — Règlement de l'exposition scolaire. — Les jardins d'enfants dans le canton de Neuchâtel. — Les examens de recrues dans le canton de Berne. — Bibliographie. — Nécrologie : Jules-Joseph Rérat. — Chronique scolaire. — Rectification : Le général Sutter. — Partie pratique : Travaux écrits donnés dans les examens aux Verrières. Arithmétique pratique. Chronique scientifique.

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Les membres de la Société des instituteurs de la Suisse romande qui se proposent de participer au Congrès scolaire des 9 et 10 août, sont instamment priés d'en informer, **avant le 31 juillet,** le gérant de l'*Educateur*, M. *C. Colliat, instituteur à Porrentruy*, qui leur réservera une carte de fête.

Le Comité directeur ne prend aucun engagement et n'assume aucune responsabilité à l'égard des sociétaires qui n'auront pas annoncé leur participation dans le délai fixé.

Nous croyons utile d'aviser ceux qui seraient tentés de négliger cette formalité, qu'ils trouveront difficilement à se loger dans les hôtels de Porrentruy, parce que la plupart des chambres sont retenues pour Messieurs les invités.

Les rapports généraux sont à l'impression et seront envoyés incessamment.

Nous recommandons vivement l'étude des chœurs d'ensemble, joints en supplément, au numéro 13 de l'*Educateur*.

Avec le présent numéro, les sociétaires reçoivent le programme du Congrès et les participants recevront avec la carte de fête, un programme complémentaire détaillé.

☞ *Ensuite de nouvelles démarches faites auprès des Compagnies de chemins de fer suisses, pour rendre valables jusqu'au 13 août inclusivement,* **les cartes de légitimation,** *celles-ci ne pourront être expédiées que dans le numéro du 1er août.*

RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION SCOLAIRE.

Article premier. — L'exposition scolaire de Porrentruy est instituée dans le but de permettre aux membres de la Société pédagogique romande et aux amis de l'instruction, participant au Xe Congrès de la société, l'examen du matériel et des moyens d'enseignement employés dans les diverses écoles suisses et étrangères, ainsi que l'étude des nouvelles méthodes d'enseignement.

Art. 2. — L'exposition comprendra : (Voir l'appel inséré dans le dernier numéro de l'*Educateur*).

Art. 3. — Le comité d'organisation prend à sa charge tous les frais d'installation, sauf pour les grandes collections d'objets et d'appareils difficiles à placer.

Art. 4. — Les instituteurs et amateurs qui exposent des travaux originaux, des objets curieux, sont exonérés de tous les frais de transport. A cet effet, ils sont priés d'adresser à la Direction la note de leurs débours pour l'envoi des choses qu'ils exposent.

Art. 5. — Les objets et ouvrages exposés pour réclame par les libraires, les papetiers, les fabricants, etc., forment deux catégories :

1° Les articles offerts gratuitement à l'exposition et qui deviennent la propriété du Comité ;

2° Les articles facturés au Comité comme dépôt.

Pour ceux de la première catégorie, l'exposition paie ou rembourse, sur demande, les frais d'envoi.

Les libraires-éditeurs sont instamment priés de faire hommage de leurs ouvrages de fonds. Le Comité en disposera plus tard en faveur des bibliothèques de la ville de Porrentruy et des expositions scolaires permanentes.

Tous les frais de transport des objets et ouvrages, rentrant dans la seconde catégorie, sont à la charge des exposants. Le dernier délai pour la réception des articles à exposer est fixé au 5 août 1886.

Art. 6. — Le personnel surveillant de l'exposition pourra se charger, sur la demande des négociants et moyennant rétribution, de la vente directe ou par commission de certains articles, après convention intervenue entre les vendeurs et la Direction.

Art. 7. — L'entrée de l'exposition est gratuite pendant le Congrès, soit les 8, 9 et 10 août, pour toutes les personnes portant les insignes de la Société des instituteurs. Le prix d'entrée est fixé à 50 cent. pour les autres visiteurs. Il sera délivré aux amateurs non sociétaires des cartes nominatives de 1 fr., pour l'entrée libre pendant les jours du Congrès.

Art. 8. — Du 11 au 20 août, l'exposition sera ouverte aux écoles surveillées par leurs maîtres ou maîtresses, sous réserve d'une rétribution collective de 50 cent. pour le concierge du bâtiment.

Art. 10. — L'exposition sera close le 20 août et les articles en dépôt, réexpédiés aux consignataires dans les mêmes conditions d'emballage.

LES JARDINS D'ENFANTS DANS LE CANTON DE NEUCHATEL

Elu correspondant pour le canton de Neuchâtel du *Kindergarten Verein*, ou de la Société suisse des Jardins d'enfants, l'auteur de ces lignes a eu à répondre aux 22 questions qui lui étaient posées par le comité central que préside M. le pasteur Bion, de Zurich. Il ne l'a fait qu'après informations prises auprès des directrices de ces institutions trop peu nombreuses qui existent dans le pays.

Voici un résumé de ces réponses, qui servira d'introduction à l'étude de la question en général et de rapport sur l'état actuel des *Kindergarten,* ou de ce qu'on appelle ainsi dans le canton de Neuchâtel et ailleurs encore.

Car doit-on et peut-on voir des jardins d'enfants réels dans les établissements qui n'ont pas de jardin ? Nous ne le pensons pas. L'adoption de la Méthode et des jeux frœbeliens ne suffit pas pour constituer un véritable jardin d'enfants. Si l'organisation des jeux, les exercices de pliage, de découpure, de tressage, de cartonnage et les petites constructions, en un mot l'emploi de la méthode frœbelienne constitue le fond du système, le jardin ou la pelouse n'est certainement pas la forme seulement ou le côté purement extérieur de l'institution, et ce n'est pas en vain que le fondateur a qualifié sa création un *Jardin d'enfants* et non pas une école frœbelienne.

Le nom d'*Ecole* même lui aurait répugné comme supposant l'instruction ordinaire ou préparatoire à l'école primaire.

Le Jardin d'enfants a pour mission d'ouvrir l'esprit, de l'aiguiser, de le forger et non de le meubler. Mais c'est ce que les Jardinières ne parviennent pas souvent à faire comprendre aux mères de famille, qui ne veulent absolument voir dans les Jardins d'enfants qu'une école préparatoire, une école enfantine comme une autre.

Dans le canton de Neuchâtel il y a quatre écoles décorées du nom de Jardins d'enfants. Ces écoles existent à la Chaux-de-Fonds, aux Brenets, à Neuchâtel, à Serrières. A Neuchâtel, un premier essai avait été tenté avant qu'on y songeât dans les autres localités. L'établissement avait un jardin, mais il était hors de ville et n'inspira pas la confiance qu'il méritait à bien des égards.

Des quatre *Kindergarten* c'est-à-dire des établissements ainsi nommés, un seul a un jardin. C'est celui de Serrières, organisé sous les auspices de la maison Suchard. Ce *Kindergarten* véritable est dirigé par une demoiselle Luginbuhl, qui a étudié la méthode à Berne. Elle a eu, dès le début, en 1883, une quarantaine d'élèves. Outre une place pour les jeux, elle a deux grandes chambres, l'une pour les jeux, une autre pour les travaux. Il y a mieux: un petit jardin à fleurs pour les élèves les plus âgés. L'établissement est gratuit et accueille les enfants des ouvriers de la fabrique de chocolat. A l'âge de 6 ans ils quittent le jardin pour entrer à l'école, avec laquelle le jardin d'enfants n'est pas en relation.

L'école frœbelienne des Brenets, dirigée depuis 1880 par Mlle Cécile Steudler et une autre institutrice, a environ 20 à 30 enfants, mais pas de jardin ou de place pour jouer. Ce qui ne se comprend pas bien dans un village et en pleine campagne. On a sans doute la facilité de conduire les enfants en plein air. L'école aussi est payante et ne sert ainsi qu'aux familles jouissant d'une certaine aisance. La finance à payer n'est, il est vrai, que de 1 fr. 50 par mois. Il y a d'ailleurs des places gratuites, dont on ne nous dit pas le nombre. La fréquentation laisse à désirer.

L'Ecole frœbelienne de la Chaux-de-Fonds n'a pas de jardin, mais une cour spacieuse et ombragée ; on se rend d'ailleurs assez souvent en pleine campagne cueillir des fleurs dont les enfants savent le nom. L'institutrice, Mlle Adèle Tissot, a étudié la méthode au séminaire frœbelien de Dresde. Elle a soixante enfants, dont la fréquentation est assez régulière. C'est plaisir de voir ces bambins se livrer à la construction d'objets à l'aide de cubes, briques, planches, terre glaise. Si nous avons bien compris, l'école est gratuite et dépend de la commission d'éducation qui l'a organisée.

L'école frœbélienne de Neuchâtel, dirigée précédemment par Mlle Marie Huguenin, est tenue aujourd'hui par Mlle Pauline Wurthner, et n'a que 14 à 20 élèves, réunis dans une chambre peu spacieuse et n'a ni jardin, ni pelouse, ni préau. Elle ne reçoit aucune subvention de l'Etat ou de la commune, dont la sollicitude pourrait s'exercer en faveur de cette institution digne d'encouragement par la concession d'un local ou d'un subside. Les enfants payent 3 fr. 50. Ce n'est donc pas à la portée des pauvres.

Lorsque la réponse que nous avons faite aux 22 questions du comité aura paru, nous comptons revenir sur ce sujet, compléter et rectifier cet aperçu rapide et peut-être inexact sur plusieurs points.

En résumé, comme on le voit, l'institution frœbelienne n'a pas pris chez nous l'importance et l'extension qu'elle a reçues dans certains cantons où elle est florissante. Il est cependant juste d'ajouter que plusieurs écoles, sans faire précisément profession de frœbelianisme, ont emprunté à la méthode du célèbre pédagogue saxon plusieurs de ses exercices et procédés. Nous citerons, entre autres, l'école enfantine du faubourg de la Maladière, tenue par Madame Nitschlag née Landry et dont on a remarqué les productions à l'exposition scolaire nationale de Zurich en 1883.

A. Daguet.

LES EXAMENS DE RECRUES

DANS LE CANTON DE BERNE.

L'opinion n'est pas encore fixée sur la valeur des examens de recrues : les uns critiquent ces épreuves avec beaucoup de passion et de partialité, tandis que les autres ne peuvent assez les vanter. C'est ce qui a lieu surtout dans le canton de Berne à l'heure présente. M. C. Marti, maître secondaire à Nidau, vient de casser les vitres, en prétendant que grâce à nos inspecteurs et à nos moyens d'enseignement, nous devrions occuper le vingtième rang dans le tableau des vingt-cinq cantons suisses, et que si nous sommes parvenus à nous tenir au dix-septième rang il faut l'attribuer au dévouement des instituteurs. Il y a quelques années, M. Marti en voulait seulement à M. l'inspecteur de l'enseignement moyen ; aujourd'hui, il a pris du galon et condamne en bloc le corps des inspecteurs, au nombre de 14 dans notre canton. Si des flots d'encre continuent à couler, c'est qu'il n'était venu encore à personne l'idée que l'infériorité de nos recrues dans les examens pédagogiques était due aux personnes chargées de la surveillance de l'enseignement public. On en avait accusé, avec raison, selon nous, l'influence de la sacristie, le grand nombre des absences, la peste de l'eau-de-vie, la pauvreté, les conditions topographiques du pays, etc. M. Marti voit rouge ; il reproche aux inspecteurs scolaires leurs visites irrégulières, leur humeur capricieuse, leur grossièreté envers l'instituteur et les élèves, leurs idées pédagogiques baroques, leur injustice dans l'appréciation des classes, leur manque d'indépendance et de caractère et que sais-je encore. Mais M. Marti oublie que tous nos inspecteurs, sans exception, sont d'anciens instituteurs. Il se calomnie lui-même, voilà pourquoi ses jugements paraîtront tou-

jours suspects, même aux abonnés du *Bund,* chargés d'avaler les tartines épicées d'un homme d'école dont les intentions sont bonnes, nous n'en doutons pas, mais dont les procédés sont entachés de haine personnelle et de rancune invétérée.

M. C. Marti croit aussi que nos moyens d'enseignement obligatoires sont détestables. Nous avons pourtant une excellente carte du canton, des livres de lecture rédigés d'après le plan d'études au moins pour les deux degrés supérieurs. Peut-être aurait-il mieux valu créer un recueil de problèmes spécial au Jura plutôt que de traduire un ouvrage allemand. Mais à tout prendre, nous croyons que nos ouvrages scolaires valent ceux des autres cantons. En tout cas, ils ont l'avantage d'être des productions de nos hommes d'école et les commissions nommées par l'Etat pour en recommander l'adoption ou le rejet sauront toujours s'inspirer des vœux de la majorité du corps enseignant quand il s'agira de les réviser.

M. Marti veut remplacer les inspecteurs par une commission de surveillance des écoles comme à Zurich (Schulpflege) et il réclame l'usage de questions imprimées dans la visite des classes. Ce dernier système est emprunté à l'Angleterre. M. Marti n'a, croyons-nous, jamais eu l'intention de revenir aux commissaires d'école d'il y a trente ans, comme on a voulu le lui faire dire dans les journaux du Jura bernois.

Mais, après tout, n'attribue-t-on pas aux examens de recrues et surtout au rang des divers cantons une importance exagérée ? A notre avis, ces épreuves ne suffisent pas à elles seules pour apprécier l'état de l'instruction d'un pays.

Dans les dix dernières années, le canton de Berne a oscillé du quinzième au vingtième rang : il a été deux fois le quinzième, quatre fois le dix-septième, deux fois le dix-huitième, une fois le dix-neuvième et une fois le vingtième. Ici les résultats sont constants, ils offrent une certaine garantie d'exactitude. Il en est de même de Fribourg qui a toujours été au-dessous du vingtième rang, sauf cette dernière année où il est le dix-huitième, du Valais qui oscille du vingt-deuxième au vingt-cinquième rang, de Genève qui varie du premier au cinquième rang. Mais comment faut-il expliquer que Glaris tombe du sixième au vingtième rang, Tessin du septième au vingtième, Neuchâtel du cinquième au quatorzième, Vaud du cinquième au treizième ? Il y a évidemment là un peu de la faute des experts pédagogiques, car nous parlons ici de cantons homogènes et assez grands pour que ces variations brusques ne puissent s'expliquer par le petit nombre des recrues.

Si l'on fait quatre groupes des divers cantons en les classant suivant leurs notes : moins de 8 ; de 8 à 10 ; de 10 à 12 ; plus de 12, on obtiendra le tableau suivant pour 1886 :

Moins de 8 : Bâle-Ville, Genève.

De 8 à 10 : Thurgovie, Schaffhouse, Neuchâtel, Glaris, Zurich, Vaud, Soleure, Appenzell, Grisons.

De 10 à 12 : Argovie, Bâle-Campagne, St-Gall, Zoug, Obwald,

Berne, Fribourg, Nidwald, Schwytz, Lucerne, Appenzell, Valais.

Plns de 12 : Tessin, Uri.

Le rang de Bâle-Ville et de Genève s'explique facilement par la prépondérance de la population citadine sur la population campagnarde.

Les cantons du deuxième groupe ont, ou des écoles secondaires bien organisées ou des écoles de perfectionnement pour les jeunes gens de 15 à 19 ans. C'est dans le troisième groupe que tombe la moyenne de la Suisse 10, 07.

Le canton de Berne se trouve au milieu de ce groupe ; si sa note (10, 55) était diminuée d'un demi point, il serait au-dessus de la moyenne générale et prendrait place entre St-Gall et Zoug.

Le canton de Fribourg, qui vient après Berne, doit certainement son avancement récent à l'organisation de l'école de répétition.

Si l'on examine les résultats obtenus dans les trente districts du canton de Berne, on trouve neuf districts qui ont une moyenne supérieure à celle de la Suisse, savoir : Bienne, Berne, Nidau, Laupen, Aarberg, Bas-Simmenthal, Büren, Wangen, Fraubrunnen, et vingt-un districts qui ont des notes inférieures, savoir : Berthoud 10,1, Thoune, Konolfigen 10,2, Frutigen 10,4, Interlaken 10,6, Haut-Simmenthal, Aarwangen 10,7, Seftigen, *Courtelary* 10,8, Trachselwald, *Neuveville* 11,1, Gessenay, Hasli 11,2, Cerlier 11,3, Signau 11,6, *Laufon* 11,8, *Moutier* 11,9, *Porrentruy* 12,3, Schwarzenbourg 12,5, *Delémont* 12,9 et *Franches-Montagnes* 13,2.

Comme on le voit, tous les districts jurassiens sont dans cette dernière catégorie et la partie catholique du Jura bernois (une partie de Moutier, Porrentruy, Delémont, Franches-Montagnes) fournit avec quelques district de Lucerne, du Tessin et du Valais, les plus mauvais résultats de la Confédération suisse. Le fanatisme religieux explique ce triste état de choses. C'est ainsi que la fréquentation scolaire n'atteignait en 1881 que 84 °/₀ aux Franches-Montagnes et 84,7 °/₀ à Porrentruy. C'est dans le premier de ces districts qu'on a vu des instituteurs être renvoyés de leurs classes par les assemblées municipales pour avoir noté les absences suivant leur conscience et leur devoir. Honneur à ces éducateurs de l'enfance qui ont été jusqu'à la fin un modèle de probité et d'honneur pour la jeunesse qui leur avait été confiée !

Comme le dit M. Buisson dans le *Dictionnaire de pédagogie* « l'absentéisme scolaire est un des pires fléaux de l'école. » MM. Reinhard et Steinmann, par des tableaux graphiques représentant les données statistiqnes, ont définitivement établi que les résultats des examens de recrues sont en relation intime avec la fréquentation scolaire.

Une autre cause d'infériorité des écoles jurassiennes, c'est le petit nombre des écoles moyennes dans notre pays. C'est ainsi que les districts de Porrentruy, de Delémont, des Franches-Montagnes et de Moutier, avec une population de près de 65,000 habi-

tants, n'ont d'écoles secondaires qu'au chef-lieu de district. Les écoles moyennes du Jura bernois fournissent une moyenne de 6,6, tandis que les écoles primaires descendent à 12,1. Il serait pourtant facile d'organiser de bonnes écoles secondaires, si on le voulait bien, aux Franches-Montagnes, en Ajoie, dans le Val Terbi, dans la vallée de la Birse. C'est essentiellement à ces écoles secondaires que le canton de Zurich doit son rang honorable dans l'échelle des cantons suisses.

Dans nos districts protestants, il existe aussi sur les montagnes des écoles privées, entretenues par les anabaptistes, qui ne peuvent fournir que de mauvais résultats. Elles ne se tiennent qu'en hiver et sont sous la direction de personnes étrangères à l'enseignement.

Certains faits ne peuvent s'expliquer que par un enseignement défectueux. C'est ainsi que 28 % des horlogers, d'origine essentiellement jurassienne, n'obtiennent que la note 5 pour la géographie, l'histoire et l'instruction civique, tandis qu'en lecture il n'y a que le 1 %, en composition le 6 %, en calcul le 3 % qui descendent à la note inférieure.

Nous pourrions nous étendre s'il le fallait sur les ravages causés dans certaines populations par la peste de l'eau-de-vie, mais tout le monde est édifié là-dessus. Les conditions topographiques des Alpes et de certaines parties du Jura rendent la fréquentation de l'école très irrégulière en hiver. La pauvreté est aussi un obstacle au développement de l'intelligence, c'est pourquoi les instituteurs réclament de l'Etat et des communes la fourniture gratuite, à tous les enfants indistinctement, des livres et fournitures scolaires. Certaines communes font des sacrifices pour fournir aux enfants pauvres des vêtement chauds et une nourriture substantielle ; mais cet usage devrait être plus général.

Les inconvénients que nous venons de signaler suffisent pour expliquer les mauvais résultats obtenus en instruction dans la plupart de nos districts. Il y en a certainement d'autres de moindre importance ou qui ne sont pas aussi généraux. Nous estimons qu'avant de nous lancer dans des expériences nouvelles, il serait sage de perfectionner ce que nous avons plutôt que de tout bouleverser. La surveillance de l'enseignement doit être faite par des personnes au courant des choses de l'instruction publique. Les inspecteurs actuels offrent au corps enseignant toutes les garanties désirables d'impartialité, d'expérience et de capacités. Leur suppression ne pourrait contribuer en rien à l'amélioration des examens de recrues, tandis que leur conservation nous est un gage de progrès, lent peut-être, mais continu, vers des méthodes d'enseignement plus rationnelles, ayant pour résultat le développement harmonieux de toutes les facultés de l'enfant. Ces résultats nous paraissent dépasser en importance le rang plus ou moins avancé que devrait occuper le canton de Berne, avec ses 530,000 habitants, mis sur le même pied qu'Uri ou le Nidwald, dans le tableau des examens de recrues.

H. Gobat.

BIBLIOGRAPHIE

MANUEL DE GÉOGRAPHIE, *par une réunion d'instituteurs vaudois. Edition révisée. Prix fr. 1.50. Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, éditeurs.*

Ce manuel n'est pas nouveau ; beaucoup d'instituteurs et d'élèves se souviennent de l'avoir eu entre les mains ; mais l'édition présente a été refondue à tel point qu'elle mérite une mention spéciale.

Eclairés par la critique sur les défauts du livre original, les éditeurs, d'accord en cela avec feu M. le docteur Roulet, chef du département de l'instruction publique du canton de Neuchâtel, avaient confié le travail de révision à deux membres du corps enseignant neuchâtelois. Nous nous plaisons à reconnaître que l'œuvre a beaucoup gagné à cette transformation, et nous rendons un hommage tout spécial aux efforts de M. Eugène Berger, professeur à l'école secondaire de Cernier, qui a été plus particulièrement chargé de mener l'entreprise à bonne fin.

Parmi les améliorations introduites, nous signalons la suppression des détails topographiques qui cèdent la place à une plus grande énumération des produits du sol, des industries des diverses régions. Des tableaux synoptiques clairement disposés, apprennent à l'élève la nomenclature géographique, ainsi que la position, la direction, l'altitude des chaînes de montagnes, le nombre des Etats, la population, la densité des divers continents.

Malgré la bonne volonté des auteurs, quelques erreurs se sont glissées dans le texte actuel ; l'instituteur les redressera facilement. Employé sans carte, le livre fatiguerait, surtout dans certaines parties, par ses nomenclatures un peu longues ; mais, comme nous avertit déjà la préface, l'ouvrage est destiné non seulement à favoriser, mais à provoquer l'étude de la carte, à l'imposer même au maître et à l'élève.

Nous souhaitons bon succès dans les écoles de la Suisse romande à ce manuel bien conçu et bien écrit. J. C.

BULLETIN *de la Société neuchâteloise de géographie pour l'année 1885* (1).

Ce volume, qui inaugure la série des publications de la nouvelle Société, présente une série de mémoires plus intéressants les uns que les autres. Quelques-uns ont une véritable valeur *scientifique ou économique.*

Voici les titres des mémoires dont se compose cette publication :

I. Communication de M. Léon Metchnikoff, professeur extraordinaire à l'Académie de Neuchâtel, sur l'*Importance des études géographiques.*

(1) A l'Imprimerie de la Société typographique, Neuchâtel. 182 pages in 8°,

II. Un travail de M. Faure, de Genève, sur les *Procédés de culture des indigènes africains.*

III. De *Neuchâtel au Tonkin.* Souvenirs de voyage de M. Charles Bovet.

IV. Une *Etude historique et statistique* sur la Chaux-de-Fonds, par M. Ferdinand Porchat.

Cette notice est extraite d'un travail plus étendu de l'auteur sur la cité natale de Léopold Robert.

V. Les *Frontières de la Suisse* (Etude de géographie militaire par M. A. Boillot, premier lieutenant-instructeur).

Ces mémoires sont précédés et suivis d'extraits des procès-verbaux et des règlements de la nouvelle Société de géographie, dont la fondation est due en partie à l'activité déployée par M. Knapp, instituteur au Locle, secrétaire-archiviste de la Société. C'est aussi au zèle de M. Knapp que la Société nouvelle est redevable des relations qu'elle a nouées avec les sociétés analogues de plusieurs pays qui lui ont valu tant d'échanges utiles à l'œuvre.

Fonder une société c'est une chose aisée; la maintenir, l'est beaucoup moins. Espérons que la Société de géographie fera mieux que de se conserver et qu'elle ira en se développant.

Le Surdophone, *organe international et polyglotte des Instituts de sourds-muets, d'idiots et d'aveugles* (1).

M. Mettenet, directeur de l'Ecole des sourds-muets de Bourogne, près Belfort, connu déjà de nos lecteurs, entreprend la publication de cette revue mensuelle qui servira de trait d'union aux partisans de l'instruction obligatoire des déshérités de l'ouïe et de la voix. Il plaidera pour la méthode d'articulation, qu'il envisage comme seule rationnelle, en opposition à la méthode par signes. Il tiendra ses lecteurs au courant de ce qui se fait en faveur de l'œuvre dans les divers pays du monde.

Le premier numéro est écrit en trois langues, c'est-à-dire qu'il renferme des articles en français, en allemand et en italien.

Hommage de reconnaissance offert à son ancien et cher maître, M. J. Süsstrunck, maître au Collège de Morat, à l'occasion de son 25e anniversaire d'enseignement, par M. Léopold Bachelin, *professeur à l'Académie de Neuchâtel.*

C'est tout un poème que M. Léopold Bachelin a consacré à célébrer son ancien professeur. Il y a là de nobles sentiments exprimés en beaux vers pleins de poésie et de naturel en même temps.

Pourquoi la place nous manque-t-elle pour reproduire ces 250 vers si bien frappés et si attachants à lire. Cette sorte de reconnaissance d'élève à maître est d'ailleurs assez rare pour qu'on s'y arrête avec quelque complaisance.

(1) On s'abonne chez M. Mettenet, à Bourogne, près Belfort, au prix de 8 fr. par an.

Un passage de ce poème de la reconnaissance nous a paru propre à être rappelé ; c'est celui où M. Bachelin nous montre son professeur le suivant pendant cinq ans de classe en classe et qui nous offre ainsi un exemple de cette promotion ou ascention que proposent d'introduire quelques maîtres primaires. Peut-être pourrait-on objecter que tout instituteur n'est pas également apte a suivre ainsi ses élèves ; que tel maître très qualifié pour diriger une classe ne le sera pas également pour conduire une classe élémentaire ou supérieure. Mais la question est digne d'intérêt et mérite un examen sérieux qui doit trouver sa place ailleurs que dans le compte-rendu d'un poème comme celui de M. Léopold Bachelin. A. D.

NÉCROLOGIE

Louis-Joseph Rérat.

Samedi, 3 juillet, la population de Fahy et plusieurs membres du corps enseignant du district rendaient les derniers devoirs à un homme de bien, à un citoyen qui, dans la limite de ses moyens, a, durant plus d'un demi-siècle, rendu de précieux services à la jeunesse de sa localité. Nous avons nommé Louis-Joseph Rérat, instituteur à Fahy pendant 44 ans, et décédé dans sa 85me année.

Né de parents peu aisés, Louis Rérat n'était arrivé que par un travail âpre et suivi à posséder les connaissances nécessaires à un instituteur primaire. Notre pays ne possédait alors point d'établissement destiné à former des éducateurs de la jeunesse et, d'un autre côté, l'instruction que l'on pouvait acquérir dans une école de campagne était des plus rudimentaire. On conçoit dès lors de quelle énergie, de quelle persévérance surtout, un enfant devait être doué pour parvenir à un certain degré de culture dans des conditions aussi ingrates. Et pourtant, à 20 ans, Louis Rérat était un jeune homme instruit. C'est alors qu'il fut appelé par les autorités communales de Fahy aux fonctions d'instituteur, qu'il dut cumuler avec celles de marguiller pour obtenir une rétribution annuelle d'environ 200 fr. !

En 1851, ce traitement fut porté à 500 fr. Vingt ans plus tard, Louis Rérat demanda et obtint sa retraite.

Ce vétéran du corps enseignant primaire n'a cessé d'être à la fois un modèle d'éducateur de la jeunesse et le type de l'honnête père de famille. Avec un traitement minime, Louis Rérat a élevé très honorablement une famille nombreuse ; il avait en même temps su se concilier les sympathies de toute la population de son village et quiconque connaissait ce modeste fonctionnaire le tenait en haute estime. G. S

CHRONIQUE SCOLAIRE

Grisons. — Tous les journaux ont dit, mais nous trouvons bon de le répéter, que le plus âgé des hommes d'école de la Suisse est évidemment M. Thomas Pazzi, qui depuis 1830 est maître ou instituteur à Dalvazza. Ce vétéran par excellence a 99 ans et lit encore sans lunettes. L'heureux mortel !

Etats Autrichiens. — Le ministre des cultes et de l'instruction publique, le baron Conrad de Eybesfeld, a donné sa démission. Il ne contentait ni le parti clérical, ni les czèches, ni les allemands libéraux. Isolé et en butte aux attaques des partis il ne recueillait que de l'ingratitude pour ses efforts que l'empereur seul appréciait. Son successeur est le conseiller aulique ou de cour M. Paul Gautsch, directeur de l'Académie ou ancien Collège des nobles du Thérésianum, ainsi nommé de sa fondatrice la grande impératrice-reine Marie-Thérèse. M. Gautsch est lui-même un élève du Thérésianum et docteur en droit ; il a enseigné avec talent. Hélas ! les ministres de l'instruction publique sont vite usés en Autriche comme en France, où la position est plus nette cependant. Mais la politique aidant, la stabilité est impossible dans un domaine où cependant elle serait si nécessaire pour fonder quelque chose de bien.

— Il s'est formé une société pour fonder à Carlsbad une maison de santé à l'usage des instituteurs et institutrices de l'Allemagne. Les fonds réunis jusqu'ici à cet effet s'élèvent à 4000 florins, recueillis en partie en Autriche et en partie en Saxe. On souscrit pour des sommes diverses, selon qu'on fait partie des membres fondateurs ou permanents, ou des simples associés.

(*Freie pædagogische Blätter*).

— Il y a, en Croatie, 7 écoles professionnelles où l'on apprend à sculpter sur bois, et 10 où on se livre à des travaux de vannerie.

Russie.— Le ministre de l'instruction publique, comte Tolstoï, déploie une activité grande. Dans la seule année 1884, il a ouvert 1227 écoles et 50 écoles normales. Afin d'encourager la fréquentation, il a réduit la durée du service pour les jeunes gens qui suivent régulièrement les classes de 6 à 4 ans. Ce ministre travaille aussi à la fondation de bibliothèques dans les campagnes comme dans les villes. (*Freie pædagogische Blätter von Wien.*)

— La russification fait de grands progrès dans les provinces baltiques. On croyait passé le temps où l'on arrachait aux peuples leur langue et leur religion. Mais de quelles barbaries la raison d'Etat est encore le prétexte même dans des Etats même plus civilisés que l'empire moscovite.

Etats-Unis. — La création d'une Université pour les Israélites a été décidée en principe et s'organisera à New-York sous le nom d'*Université hébraïque d'Amérique.*

—— Le ministre de l'instruction publique dans cette grande République est M. Henri Raab, allemand d'origine. Son père était un tisserand de Wetzlar. M. Raab a été instituteur.

(*Freie pædagogische Blätter von Wien*).

—— Le ministre actuel de l'instruction publique dans le Pérou est un M. Klöckner, également d'origine allemande et ancien instituteur.

—— Deux Congrès d'instituteurs, réunis en juillet, le premier à Newport, et le second à Saratoga, comptaient chacun environ 1500 à 2000 membres. (*Freie pædagogische Blätter*).

—— La plus riche Université du monde sera certainement celle de Palo-Albo, près de San-Francisco, en Californie, dont on évalue les dépenses à 40 millions. Le terrain seul en coûtera *onze*.

LE GÉNÉRAL SUTTER

(Rectification)

Dans la notice traduite de l'allemand qu'a publié le dernier numéro de l'*Educateur* (page 200), le découvreur de l'or en Californie, notre compatriote Sutter, est désigné comme appenzellois dans le titre de l'article et comme originaire bernois quelques lignes plus bas. La vérité vraie est que Sutter ou le général Sutter était originaire de Runenberg (Bâle-Campagne) ainsi que l'a montré l'honorable député aux Etats, Birmann, de Bâle-Campagne, dans la notice qu'il a publiée pour la jeunesse. Mais Sutter a pu passer pour Bernois, parce qu'il était négociant à Berthoud avant d'émigrer pour le Nouveau-Monde. (Note due à l'obligeance de M. Zehnder, secrétaire du Département de l'Instruction publique du canton de Bâle-Ville.)

☛ *Nous avons reçu de Genève une étude intéressante sur les* **Accents dans la langue**, *qui a été lue à la Société genevoise et paraîtra dans notre prochain numéro.*

PARTIE PRATIQUE.

Travaux écrits

donnés dans les examens de la première classe mixte des Verrières, le 17 juin 1886.

(Communication de M. Eug. Martin, instituteur)

Sujet de composition

MON PREMIER VOYAGE EN CHEMIN DE FER.

Il y a plusieurs années que je fis mon premier voyage en chemin de fer ; malgré le temps qui s'est écoulé depuis, je l'ai (1) toujours présent à ma mémoire.

Après le tumulte qui précède le départ d'un train, la locomotive fit entendre son sifflet, et, en route pour Neuchâtel (2). J'étais étonnée de la rapidité avec laquelle nous étions emportés. Les arbres et les maisons disparaissaient si promptement que je n'avais pas même le temps de les regarder. Au-dessus du vallon de St-Sulpice, le train s'engagea dans un passage frayé au milieu des rochers. J'eus un moment d'effroi quand la nuit envahit le wagon. Ma terreur se dissipa quand je revis la lumière et en même temps le Val-de-Travers. A l'extrémité de la vallée de St-Sulpice, dont nous apercevions les fabriques de ciment, les rochers se rapprochent tant qu'ils se touchent presque. Un étroit défilé permet à l'Areuse de continuer sa route et aux piétons de passer. Le train s'arrêta devant la gare de Boveresse. De là nous apercevions les villages de Môtiers, de Fleurier, l'Areuse et ses affluents, le Buttes, le Fleurier, le Bied, arrosant la vallée et semblables à des rubans argentés. Les forêts et les champs s'étendent de tous côtés.

C'était le matin. Les paysans se rendaient au travail. Les vaches levaient la tête à l'approche du train et nous regardaient avec curiosité. Le temps s'écoulait et la station de Couvet fut annoncée par un coup de sifflet. Là, l'Areuse reçoit encore le Sucre. Plus loin, Travers, puis Noiraigue (3). Au pied des rochers, la Noiraigue mêle ses eaux noires à celle de l'Areuse ; celle-ci s'engage ensuite dans des gorges pittoresques, où, par intervalle, on l'aperçoit qui, tantôt brille à travers les arbres, tantôt se cache derrière des parois de rochers.

Après avoir traversé les gorges, le lac de Neuchâtel apparut (4). Les eaux tranquilles de ce lac étaient sillonnées par de petits bateaux aux voiles blanches. Sur ses rives s'étalent les beaux villages de Colombier, Auvernier, Cortaillod, entourés de vignes magnifiques, produisant des vins estimés. Plus loin, au-dessous de la voie ferrée, est situé Serrières, où les coupoles dorées de la maison de M. Philippe Suchard, attirèrent mon attention.

Mais le sifflet de la locomotive annonce la station de Neuchâtel, terme de mon voyage. Je descendis enchantée de ce que j'avais vu et prête à continuer ma route encore pendant des lieues.

JULIETTE BOLLE, *14 ans.*

Nous insérons cette composition telle qu'elle nous a été remise; mais nous nous permettons d'émettre quelques réflexions qui pourront être utiles à l'auteur, à ses camarades et aux élèves d'autres classes auxquels lecture de ce travail pourrait être faite.

1. Le rapport du pronom *le* (l') n'est pas nettement établi. Il aurait fallu faire suivre la préposition *depuis* d'un nom synonyme de *voyage* ou donner à la phrase une autre tournure.

2. L'auteur eût mieux dit, en ajoutant : *nous voilà* en route. Il eût été bon aussi de dire qui effectuait le voyage, puisque le pronom *nous* laisse supposer la participation de plusieurs personnes.

3. Il y a ici équivoque : le lecteur peut croire que Travers et Noiraigue sont des cours d'eau.

4. Encore une phrase qui prête à l'équivoque, parce que logiquement on devrait croire que c'est le lac qui traverse les gorges. F. A.

Arithmétique pratique

POUR GARÇONS ET FILLES

Problème n° 1. — Un champ a une superficie de $2^{h},^{a}$ 2209. Un homme qui laboure 4^{a}, 32 en 12 heures, doit labourer les 2/7 de ce champ ; combien d'heures et de minutes lui faudra-t-il pour faire ce travail ? Négliger les fractions de minutes. — Rép. 176^{h} 15^{m}.

Problème n° 2. — On a acheté 8 stores de 3^{m} de longueur sur 1^{m} 5 de largeur chacun, coûtant 14 fr. 50 le mètre. Comme on n'a pu s'acquitter qu'après 3 ans, 1 mois et 15 jours, la somme à débourser a été augmentée du 1/8 de sa valeur primitive. Quel a été le taux de l'intérêt ? Année 360 jours. — Rép. 4 °/₀.

POUR LES GARÇONS SEULS

Problème n° 3. — Une pièce d'eau cylindrique mesure 267^{m} 036 de pourtour et 0^{m} 4 de profondeur. Quelle est sa capacité en hectolitres ? — Rép. 22,698^{h} 06.

POUR LES FILLES SEULES

Problème n° 3 bis. — Une vigne de forme rectangulaire, ayant $3h^{m}$ de long sur $9d^{m}$ de large produit 100 tonneaux de vin de 220 litres chacun. Ce vin a été vendu 15 fr. 75 l'hectolitre. Le vigneron paie au propriétaire un fermage de 400 fr. par hectare et il dépense pour frais de culture 780 fr. On demande : 1° le bénéfice net du vigneron ; 2° le produit en vin par centiare exprimé en décalitres ; 3° combien cette vigne, estimée 15,000 fr. rapporte-t-elle pour cent à son propriétaire. — Rép. 1° 1965 francs ; — 2° $0d^{l}$ 1222 ; — 3° 4 fr. 80 °/₀.

Dictée

Quel est le voyageur qui n'aime à reporter sa pensée vers ces sources célèbres qu'ont chantées les poètes anciens. Quant à moi, je me rappelle encore, avec une véritable émotion, les heures et les instants où j'ai pu baigner mon regard dans l'eau si pure des clairs torrents qui parcourent la terre grecque. Certes, ces fontaines sont admirées de tous, mais je les trouvais mille fois plus charmantes à la pensée que des millions d'hommes, aujourd'hui disparus, les avaient contemplées comme moi ; une sorte de piété filiale me faisait partager les sentiments de tous ceux qui s'étaient arrêtés au bord de ces eaux pour y étancher leur soif ou pour en contempler la profondeur bleue et le ruissellement cristallin. Le souvenir des populations qui s'étaient amassées en foule autour de ces fontaines, et dont les palais et les temples avaient jeté leurs tremblants reflets dans la nappe ridée, se mêlait pour moi au murmure de la source bondissant hors de sa prison de calcaire. Les peuples ont été massacrés ; les flux et les reflux de

civilisations diverses se sont succédé, mais de sa voix claire, l'eau ne cesse de raconter l'histoire des générations passées. Quelle que soit la solidité des pyramides, elles passeront; seul le ruisseau restera, ensevelissant sous son limon les vestiges épars autour de lui des constructions antiques, sapant dans sa base le rocher abrupt et inaccessible.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

Nous lisons dans *Le Guide scientifique*:

« MM. Duguet et J. Héricourt, viennent de faire connaître les résultats d'un haut intérêt qu'ils ont obtenus par des cultures du champignon, le *Microsporon furfur*, cause de l'affection de la peau connue sous le nom de *pityria,is versicolor*: ces observateurs croient avoir trouvé dans ce champignon l'origine du bacille de la tuberculose. Ils ont, en effet, par des coupes microscopiques, observé dans les tissus tuberculeux, des pénétrations mycéliennes qui ont, grâce à leur transparence, échappé, jusqu'ici, aux recherches. L'existence de ces feutrages de mycelium est plus constante que celle des bacilles de la tuberculose et s'observe avant même l'apparition de ces derniers. Dans les cultures, ils ont vu ces filaments se résoudre en bacilles puis en spores; celles-ci sont ensuite l'origine d'une nouvelle génération mycélienne de mycrosporon. Injectés à des cobayes, les produits de culture ont toujours déterminé l'éclosion de la tuberculose. On concluerait de là que le bacille de la tuberculose ne serait que l'un des stades d'évolution du microsporon furfur. Cette observation, si elle était réellement démontrée, deviendrait la base de la théorie biologique des microorganismes. »

Puissent les recherches de ces observateurs se poursuivre et aboutir à la solution du grand problème du monde savant : la guérison de la tuberculose.

A. J.

Personnel enseignant primaire.

NOMINATIONS.

RÉGENTS: MM. Troyon Charles, à Corsier-s/Vevey; Brélaz Louis, à Bex; Lenoir Henri, Ste-Croix; Gudit Emile, aux Moulins (Château d'Oex); Delarageat Henri, à Eclépens; Cuénoud Charles, à Châtillens; Cart Jules, à Allaman; Pahud Jules, à Monnaz; Berger Henri, à Yens; Gruat Louis-Henri, à la Coudre; Fallet Théophile, à Rovray; Reymond Alexis, à Morges; Desponds Ulysse, à Corcelles-p./Payerne; Thuillard, à Saubraz; Rouge Edouard, à Etagnières; Rosit Olivier, à Chesalles-s/Moudon; Fague Charles, à Savigny; Poirier Louis, à Cudefin; Huguet Eugène, à Gilly; Corthésy Louis, à Carrouge; Grobet Charles, à Chamblon; Merminod John, à Ecublens; Briod Ulysse, à Vermes; Duperret Emile, à Bière; Payot Louis, à Rueyres; Bettex Gustave, à Peyres et Possens; Blanchoud Henri, à Reverolles; Lugrin Ludim, à Nyon.

RÉGENTES: Mlles Bonnaz Emma, à Bex; Bezençon Clara, à Eclépens; Aukenmann Hermance, à Oron-la-Ville; Jaccard Marie, à Vernez-Montreux; Mouquin Eveline, à Brent; Inglin Louise, à Allaman; Duvoisin Elisa, à Pampigny; Haas Aimée, à St-Prex; Cevey Emma, à Mézières; Druey Thérèse, à Cudrefin; Pingoud Blanche, à Cully; Hennard Lydie, à Villars-Ste-Croix; Gudith Léa, à Villeneuve; Porchet Marie, à Lausanne; Petitmaître Louise, à Lausanne; Henry Charlotte, à Bois-Gentil (Lausanne); Chevalley Elisa, à la Rippe; Braillard Sophie, à Onnens; Lapierre Emilie, à Nyon.

Correvon, école mixte. — 900 fr. par, logement, jardin et bois pour le chauffage de la salle d'école. — Cours complémentaires et service d'église. — Examen à Correvon le 26 juillet.

Ferlens, école mixte. — 1400 fr. par an, logement, jardin, plantage et six stères de sapin, à charge de chauffer la salle d'école. — Cours complémentaires et service d'église alternativement avec les six autres régents de la paroisse. — Examen à Ferlens le 27 juillet.

Vallorbes. — 1470 fr. par an, logement, jardin, 3 stères de hêtre et 3 de sapin, à charge de chauffer la salle d'école. — Cours complémentaires et service d'église. — Examen à Vallorbes le 11 août.

Yverdon, classe de garçons. — 1850 fr. par an pour toutes choses. — Cours complémentaires, service d'église et enseignement de la gymnastique. — Examen à Yverdon le 10 août.

RÉGENTES :

Lavigny, école enfantine. — 400 fr. par an, logement et bois nécessaire au chauffage de la salle d'école. — Examen à Lavigny le 16 août.

Pully. — 900 fr. par an, logement, 20 fr. d'indemnité de plantage, plus 4 stères de bois. — Enseignement des ouvrages du sexe. — Examen à Pully le 2 août.

Vevey. — 1600 fr. par an pour toutes choses. — Examen à Vevey le 18 août.

Yverdon, deux régentes. — 1300 fr. par an pour toutes choses et pour chaque régente. — Enseignement des ouvrages du sexe. — Examen à Yverdon le 9 août.

Les instituteurs et institutrices des écoles primaires et secondaires qui ont l'intention de prendre part au Congrès des instituteurs de la Suisse romande, sont autorisés à donner congé à leurs élèves les 9, 10 et 11 août 1886.

Berne, le 30 juin 1886.

Le Directeur de l'instruction publique :
Dr GOBAT.

La Commission d'éducation de Neuchâtel *met au concours le poste de maître de langue anglaise* à l'école secondaire industrielle de Neuchâtel et à l'école de commerce. Le titulaire donnera deux cours de trois heures chacun ; son traitement sera de francs 720 par an ; l'entrée en fonctions aura lieu le 1er septembre. Les aspirants à ce poste sont priés de se faire inscrire chez M. l'inspecteur *Alexis Roulet* jusqu'au 20 août, en lui envoyant leurs titres. 2-1 (H-149-N)

On demande pr fam. arist. en Thuringe, institutr. conn. la mus., pour donner des leç. à 3 enf. de 13, 11 et 7 1/2 ans, et demois., conn. très bien la mus. pour Neustadt, Haute-Silésie, comme dame de comp. et pour la surv. d'un garçon de 10 ans. — Adr. les off. avec cop. des certif et si poss. photographie, en indiq. les prétent. à Mme Hauptmann Marty, Agence de l'Enseign., Königsberg, Prusse. (H-5115-X)

Un homme diplômé, deux langues, bien recommandé, désire se placer comme instituteur, précepteur. — Prétentions modestes. S'adr. sous Hc4984-X à *Haasenstein et Vogler Genève*

Imprimerie V. MICHEL
PORRENTRUY
Fournitures scolaires

POUR
INSERTIONS
DANS TOUS LES
JOURNAUX
du **CANTON,** de la **SUISSE** et de **L'ETRANGER**
S'adresser à l'agence de publicité
HAASENSTEIN & VOGLER
GENÈVE
LAUSANNE, NEUCHATEL, FRIBOURG, ST-IMIER
BALE, BERNE, ZURICH
etc., etc., etc.

La qualité tout à fait supérieure de la
LESSIVE PHENIX
de jour en jour plus appréciée, ayant donné lieu à de nombreuses contrefaçons, qui pour être vendues, sont livrées à la consommation **dans le même paquetage et avec la mention diplômée à Zurich,** nous croyons devoir reproduire la déclaration suivante : « Les membres du Jury déclarent que, **seule la lessive phénix** fabriquée et exposée par la maison Redard frères, à Morges, **a été diplômée** à l'exposition nationale à Zurich. *Sig. par tous les membres du Jury.*

Donc, pour éviter toute contrefaçon, **ne possédant pas les mêmes propriétés,** exiger rigoureusement sur tous les paquets la marque de fabrique le *Phénix* et le nom des fabricants Redard frères, à Morges. (H-350-L)

SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS

DE LA

SUISSE ROMANDE

Xe CONGRÈS SCOLAIRE

PROGRAMME DE LA RÉUNION GÉNÉRALE

des 9 et 10 août 1886

à PORRENTRUY

Dimanche, 8 août.

A 3 heures: **Réunion du Comité central,** *Hôtel du Cheval-Blanc.*

Ordre du jour :

a) Rapport du Comité directeur;
b) Rapport de M. le rédacteur en chef de l'*Educateur ;*
c) Rapport financier;
d) Questions diverses;
e) Propositions individuelles.

Dès 1 heure: Distribution, à l'*Hôtel-de-Ville*, des insignes, billets de logement, cartes de fête, etc.

Nota. — Le prix de la carte de fête est de *sept francs.* Cette carte donne droit : 1° à l'insigne ; 2° au banquet du 9 et à celui du 10 août; 3° aux conférences et concerts organisés par la Société; 4° au logement, pour les sociétaires qui auront annoncé leur participation à la fête avant le 1er août; 5° elle donne enfin le droit de visiter gratuitement les collections et l'Exposition scolaire.

Des membres de la Commission de réception, portant une rosette blanche, se trouveront à la gare. Ils accompagneront MM. les invités et sociétaires à l'*Hôtel-de-Ville* et de là à l'adresse des billets de logement.

Les dames seront reçues par une commission d'institutrices.

Pour faciliter et activer la distribution des cartes, il sera établi cinq bureaux de réception : 1° *Dames, Invités, Délégués, Suisse allemande et italienne ;* 2° *Neuchâtel ;* 3° *Vaud ;* 4° *Genève, Fribourg et Valais ;* 5° *Jura bernois.*

Un bureau de renseignements (réception et envois de lettres et télégrammes, renseignements divers, etc.) sera établi à l'*Hôtel-de-Ville,* pendant toute la durée du Congrès. Ce bureau délivrera les cartes de fête, etc., en dehors des heures de distribution spécialement mentionnées dans le programme.

A 8 heures : Soirée familière et productions artistiques.

Lundi, 9 août.

De 7 à 8 h. 30 du matin : Visite aux collections et à l'Exposition scolaire.

De 7 à 8 h. 30 du matin : Distribution, à l'*Hôtel-de-Ville,* des insignes, billets de logement, cartes de fête et du vin d'honneur.

A 8 h. 30 matin : Répétition des chœurs d'ensemble dans l'ancienne *Eglise des Jésuites.*

A 9 heures : **1re Assemblée générale,** dans l'ancienne *Eglise des Jésuites.*

Ordre du jour :

a) Exécution du chœur de réception et du 1er chœur d'ensemble. Direction : M. *S. Neuenschwander.*

b) Discours d'ouverture : M. le *Dr A. Gobat,* Directeur de l'instruction publique du canton de Berne, président d'honneur.

c) Discussion sur les deux questions à l'étude.

1. Les écoles populaires remplissent-elles suffisamment leur mission éducative pour former le caractère des élèves ? En particulier, que pourrait-il être organisé dans les grandes localités à l'égard des enfants vicieux et indisciplinés ?

Rapporteur général : M. **Juillard,** directeur de l'Ecole secondaire à St-Imier.

2. Les écoles enfantines sont-elles organisées dans nos cantons de manière à répondre à leur but ?

Dans la négative, quelles réformes devraient être apportées à l'état de choses actuel ? L'application de la méthode Frœbel, en particulier, serait-elle possible ?

Est-il désirable que l'institution de ces écoles se généralise même à la campagne?

Quelles seraient enfin les mesures pratiques nécessaires pour que le personnel enseignant de ces écoles soit mis à la hauteur de son importante mission?

Rapporteur général : M. **Roulin,** instituteur à Lausanne.

A 1 heure : Banquet à la cantine.

A 5 heures : Conférence.

A 8 heures : Soirée familière à la cantine. — Productions des Sociétés de la ville.

Mardi, 10 août.

De 7 à 9 heures: A l'ancienne *Eglise des Jésuites*, exécution du chœur d'enfants: *Dieu, Humanité, Patrie.* Direction: *M. Aug*[te] *Jaquet.* — Conférence.

De 9 heures et demie à 10 heures : Réunion des sections cantonales dans le bâtiment de l'*Ecole normale*, pour la présentation des membres du nouveau Comité central et autres décisions éventuelles.

A 10 heures : **2e Assemblée générale,** dans l'ancienne *Eglise des Jésuites.*

Ordre du jour :

a) Exécution des chœurs II et III. Direction: M. *S. Neuenschwander*;

b) Rapport sur la marche de la Société pendant les années 1885 et 1886. Rapporteur: M. *G. Breuleux*, directeur de l'Ecole normale, président de la Société ;

c) Rapport sur la marche du journal. Rapporteur : M. le Dr *A. Daguet*, rédacteur en chef de l'*Educateur.*

d) Rapport sur la gestion et les comptes. Rapporteur : *M. C. Colliat*, gérant de la Société ; rapport de la Commission de vérification des comptes;

e) Propositions diverses du Comité central;

f) Propositions diverses du Comité directeur;

g) Choix du lieu du prochain Congrès;

h) Nomination du Comité central;

i) Propositions individuelles.

A 1 heure : Banquet à la cantine.

A 8 heures : Soirée familière.

Insignes.

1° *Président d'honneur, Président de la Société* et *Rédacteur en chef de l'Educateur.* — Rosette et rubans rouge et noir, franges d'or.

2° *Membres de la Société.* — Ruban rouge avec la devise : *Congrès scolaire de Porrentruy, 8, 9, 10 août 1886.*

3° *Invités.* — Rosette couleurs fédérales.

4° *Comité central.* — Rosette couleurs fédérales, rubans mêmes couleurs, franges d'argent.

5° *Comité directeur.* — Rosette et rubans aux couleurs cantonales (rouge et noir), franges d'argent.

6° *Commission de réception.* — Rosette et rubans blancs.

7° » *des finances.* — Rosette et rubans jaunes.

8° » *des logements.* — Rosette et rubans violets.

9° » *des banquets.* — Rosette et rubans jaune et blanc.

10° » *des décors.* — Rosette et rubans verts.

11° » *des récréations.* — Rosette et rubans bleu et blanc.

12° » *de l'exposition.* — Rosette et rubans bleus.

13° » *des constructions.* — Rosette et rubans vert et blanc.

14° *Commissionnaires.* — Rosette rouge et blanche.

Les présidents des différentes commissions, en leur qualité de membres du Comité directeur, porteront les insignes de ce Comité.

Dr A. Gobat, Directeur de l'Instruction publique du canton de Berne, Président d'honneur.

LE COMITÉ DIRECTEUR

G. Breuleux, directeur de l'Ecole normale, président ;
E. Meyer, recteur de l'Ecole cantonale, vice-président ;
G. Schaller, inspecteur d'écoles, secrétaire ;
A. Jaquet, maître secondaire, sous-rédacteur ;
C. Colliat, instituteur, trésorier.

Suppléants :

F. Allemand, maître à l'école modèle ;
A. Auberson, maître à l'école normale ;
F. Guélat, instituteur à Bure.

A. Daguet rédacteur en chef de l'*Educateur*.

XXIIe ANNÉE — PORRENTRUY

N° 15. — 1er Août 1886.

PRIX D'ABONNEMENT

Pour la Suisse . . . . . 5 fr. par an.
Pour l'Etranger . . . . . 6 fr. »

PRIX DES ANNONCES

La ligne . . . . . 25 centimes ou son espace.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIETE DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le Dr **A. DAGUET,** professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef.*
MM. **A. Jaquet** et **F. Allemand,** *rédacteurs pour la partie pratique.*

L'Educateur annonce tout ouvrage dont il lui est adressé deux exemplaires. La rédaction en donne un compte rendu, s'il y a lieu.

Adresser
- à M. le Dr *Daguet*, à *Neuchâtel,* tout ce qui se rapporte à la rédaction générale, ainsi que les livres, revues, journaux, etc.
- à M. *A. Jaquet*, maître secondaire, à *Porrentruy*, ce qui concerne la partie pratique, et particulièrement à M. *F. Allemand,* maître à l'Ecole modèle, à *Porrentruy,* les communications relatives à la langue française.
- à M. *C. Colliat*, instituteur à *Porrentruy*, ce qui concerne les abonnements et l'expédition du journal.

GÉRANCE

M. **C. Colliat,** instituteur à Porrentruy (Jura bernois).

Comité central. VAUD : MM. *Colomb, Mutrux, Hermenjat, Roux* et *Tharin.* — NEUCHATEL : MM. *Villommet, Miéville* et *Sauser.* — GENÈVE : MM. *Charrey, Dussaud* et *Thorens.* — JURA BERNOIS : MM. *Schaffter* et *Mercerat.* — FRIBOURG : M. *Ducotterd.* — VALAIS : M. *Bruttin.* — SUISSE ALLEMANDE : M. *Gunzinger.*

Comité directeur : MM. *G. Breuleux*, directeur de l'Ecole normale de Porrentruy, président. — *E. Meyer,* recteur de l'Ecole cantonale de Porrentruy, vice-président. — *G. Schaller*, inspecteur d'écoles, secrétaire. — *A. Jaquet*, maître secondaire, à Porrentruy, sous-rédacteur. — *C. Colliat*, instituteur, à Porrentruy, trésorier.

Suppléants : MM. *F. Allemand*, maître à l'Ecole modèle de Porrentruy. — *A. Auberson*, maître à l'Ecole normale de Porrentruy. — *F. Guélat*, instituteur à Bure (Jura bernois).

ANNONCES

Pour tout ce qui concerne les annonces, s'adresser exclusivement à l'Agence de Publicité

HAASENSTEIN & VOGLER, à Genève RUE DES MOULINS ET QUAI DE L'ILE

Porrentruy, St-Imier, Delémont, Lausanne, Neuchâtel, Fribourg, etc., etc.

PORRENTRUY

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE VICTOR MICHEL

1886

GÉRANCE DE L'ÉDUCATEUR

Avis important

Les membres de la Société des instituteurs de la Suisse romande sont rendus attentifs aux avis publiés dans le N° 14 de l'EDUCATEUR (15 juillet), concernant la participation au Congrès scolaire de Porrentruy.

Les inscriptions seront encore reçues jusqu'au MARDI 3 AOUT, INCLUSIVEMENT.

Le présent numéro contient la CARTE DE LÉGITIMATION.

Congrès scolaire de Porrentruy

VIENT DE PARAITRE

chez F. PAYOT, libraire éditeur à Lausanne

LE

JURA BERNOIS ILLUSTRÉ

Publié par la Société des instituteurs de la Suisse romande pour le Congrès de Porrentruy

Le Comité directeur voulant offrir un souvenir agréable et durable à toutes les personnes qui assisteront au Xme Congrès scolaire, a fait publier à leur intention un guide illustré de Porrentruy, des environs et de tout le Jura bernois.

Cette brochure de 80 pages contient une vingtaine d'illustrations sur bois.

En vente dans toutes les librairies et à la Gérance de l'*Educateur* à **Porrentruy**.

Prix: 60 centimes.